Revue de Presse

Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon

Sommaire :

Le progrès.fr - « Notre tissu économique local est constitué très majoritairement de TPE/PME », 10 avril 2018 4

Le journal des entreprises - Loi Pacte : les commissaires aux comptes se rebiffent, 11 avril 2018 ... 5

L'Eco de l'Ain - Les commissaires aux comptes inquiets, 19 avril 2018 7

Acteurs de l'économie.fr - Vers une suppression des commissaires aux comptes dans les PME ? "Une aberration", 19 avril 2018..... 9

L'essor.fr - Loi Pacte : les commissaires aux comptes laissés pour compte ?, 19 avril 2018..... 13

Geos News.fr - Vers une suppression des commissaires aux comptes dans les PME ? "Une aberration", 19 avril 2018 15

Tout Lyon affiches.fr - Commissaires aux comptes et experts-comptables : 1 + 1 = 1 ! 19 avril 2018 16

Lyon Entreprises.com - loi pacte : la crcc et l'ordre des experts-comptables rhône-alpes unis face au gouvernement, 21 avril 2018 18

Franceinfo.fr - Les commissaires aux comptes remontés contre la loi Pacte, 25 avril 2018 20

RCF Radio - Loi PACTE : les inquiétudes des commissaires aux comptes lyonnais, 26 avril 2018 ... 23

Lyon Mag.com - Olivier Arthaud : "Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste", 8 mai 2018 24

Jazz Radio - Olivier Arthaud : "Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste", 8 mai 2018 26

Departement 365 - Olivier Arthaud : « Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste », 8 mai 2018 27

Geos News.fr - Olivier Arthaud : "Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste", 8 mai 2018 28

Tonic Radio - Non pigé 29

Le Progrès.fr - Les commissaires aux comptes dans la rue ce jeudi, 16 mai 2018 31

Le Progrès.fr - Les commissaires aux comptes descendent à leur tour dans la rue, 17 mai 2018..... 32

France 3.fr - Plus de 1 000 manifestants pour les commissaires aux comptes à Lyon, 17 mai 2018 . 34

France 3 - Diffusion dans le 19/20 Rhône-Alpes, 17 mai 2018 36

Tout Lyon affiches.fr - Les commissaires aux comptes dans la rue, 17 mai 2018 37

Lyon Mag.com - Les commissaires aux comptes de la région manifestent ce jeudi à Lyon, 17 mai 2018 39

Total : 21 parutions

Loi Pacte

Le progrès.fr - « Notre tissu économique local est constitué très majoritairement de TPE/PME », 10 avril 2018

Lien archivé

Le journal des entreprises

Le journal des entreprises - Loi Pacte : les commissaires aux comptes se rebiffent, 11 avril 2018

Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte), présenté le 2 mai en conseil des ministres, pourrait conduire une modification des règles d'intervention des commissaires aux comptes dans les entreprises. Une éventualité qui fait bondir les syndicats professionnels.

"375 commissaires aux comptes sur 675 pourraient disparaître à court terme sur le seul territoire de la Compagnie régionale de Lyon à cause de la loi Pacte", expose Olivier Arthaud. — Photo : CRCC

Ils ne laisseront rien passer. Olivier Arthaud, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, et Damien Dreux, président de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, lancent un cri d'alarme contre le projet de loi Pacte, pour "Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises", qui sera présenté le 23 mai en conseil des ministres.

Ce qui les fait bondir ? Le projet de relever le seuil d'obligation de certification par un commissaire aux comptes. Jusqu'alors, cette obligation était faite aux entreprises réalisant plus de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Un montant qui passerait à 8 millions d'euros si

ce dispositif de la loi Pacte, portée par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, était voté en l'état.

« Match sans arbitre »

Les hommes de chiffres ont fait les comptes : « plus de 150 000 entreprises, représentant 14 % du PIB national et 354 milliards d'euros » ne seraient plus contrôlées par les commissaires aux comptes. « Un peu comme si les matchs de foot pouvaient se dérouler sans arbitre ! », dénonce Olivier Arthaud.

En creux, c'est aussi la mise en péril d'une profession qui est dénoncée. La France recense 19 127 professionnels, dont 48 % de moins de 50 ans, et 69 % sont des entreprises de moins de 20 salariés. « Sur le seul territoire de la compagnie régionale de Lyon (Ain, Rhône et Loire), 375 commissaires aux comptes sur 675 pourraient disparaître à court terme », s'alarme Olivier Arthaud.

« La majorité des cabinets d'expertise comptable ont une activité complémentaire de commissariat aux comptes et sont touchés par ce projet de réforme » rappelle Damien Dreux, président de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, solidaire de la Compagnie Régionale des "CAC" de Lyon. Un point de vue partagé par son homologue en Lorraine, Valérie Creusot-Rivière.

L'Eco de l'Ain - Les commissaires aux comptes inquiets, 19 avril 2018

Les commissaires aux comptes inquiets

POLITIQUE. LA LOI PACTE PORTÉE PAR BRUNO LE MAIRE EST LOIN DE RAVIR LA BRANCHE DES PROFESSIONS LIBÉRALES, *« SEULE SENTINELLE AU SEIN DE L'ENTREPRISE »*, D'APRÈS OLIVIER ARTHAUD, PRÉSIDENT DE LA CRCC DE LYON.

Par Sarah N'tsia

« *Nous sommes très mobilisés car cette loi est complètement inadaptée et incohérente. De plus, elle aura de fortes conséquences sur l'économie des cabinets et entraînera 11 000 licenciements au niveau national. En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 400 confrères sur 900 sont menacés de perdre leur emploi* », s'indigne Olivier Arthaud, le président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC). Les raisons de son agacement? Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, abrégé Pacte, à l'intiative de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. Ce dernier avait évoqué les contours de la loi à l'automne 2017, comprenant la révision du seuil d'intervention des commissaires aux comptes dans les entreprises réalisant au moins 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, et non plus 2 millions d'euros, le seuil historique. Les mandats des auditeurs au sein des PME se retrouveraient donc compromis.

TRANSFORMER L'ÉCONOMIE ?

« *Notre rôle n'a cessé d'être renforcé par le législateur au gré des scandales financiers*, justifie Olivier Arthaud. *Aujourd'hui, nous assistons à un début de reprise, et le Gouvernement avance sur la simplification en s'alignant sur l'Union Européenne et le tissu économique allemand.* » Problème, l'Allemagne compte bien plus d'ETI avec une moyenne de 150 salariés, quand les PME françaises soutiennent l'économie. Ainsi, les commissaires aux comptes considèrent que la loi Pacte n'est pas en adéquation avec la réalité du terrain. Pour l'heure, le texte qui n'est pas encore au

UN AGENDA POLITIQUE CHARGÉ

Initialement prévu pour être présenté en conseil des ministres le 18 avril, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises sera finalement dévoilé le mois prochain. Un décalage notamment expliqué par les tensions avec les différents lobbys professionnels : le texte prévoit de soutenir les entreprises et d'associer les salariés à leurs résultats. Surtout, Pacte n'est pas mentionné parmi les promesses de campagne d'Emmanuel Macron. Et sur ce point, les réformes de la SNCF ou constitutionnelles, apparaissent comme prioritaires.

La famille des commissaires aux comptes a prévu une manifestation nationale le 17 mai.

stade de projet de loi, devrait être présenté en conseil des ministres courant mai. Dans les faits, le Gouvernement souhaite favoriser l'innovation, l'exportation et la création d'emploi du côté des PME. En attendant, la loi Pacte annoncée comme un moyen de *« transformer l'économie pour donner une nouvelle armature »* aux entreprises françaises, selon les mots du ministre, provoquent des sueurs froides parmi les auditeurs. Si les commissaires aux comptes ont été associés à la vaste consultation pour l'élaboration du projet de loi, force est de constater que leur voix n'a pas été prise en compte. *« On nous tire une balle dans le dos en supprimant 80 % de notre activité »*, insiste Olivier Arthaud. La branche professionnelle se dit prête à accepter de doubler ses seuils d'audit, de 2 à 4 millions d'euros, en proposant une mission adaptée pour diminuer les coûts pour les entreprises enregistrant entre 4 et 8 millions d'euros de chiffre d'affaires. Une réduction des honoraires étant envisagée. ▮

› La loi Pacte devrait permettre aux salariés d'être plus présents au sein des conseils d'administration.

Une profession en pleine mutation

CHANGEMENTS. EN PARALLÈLE DE LA LOI PACTE, LA CNCC A LANCÉ DEUX CHANTIERS POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES.

« *Il y a une volonté du Gouvernement de faire de l'entreprise, un maillon sociétal important. Il s'agit d'une bonne intention mais s'il n'y a pas un tiers de confiance indépendant de l'entreprise pour s'assurer que l'éthique est respectée, ce n'est pas pertinent* », affirme Olivier Arthaud. Pour accompagner ce raisonnement, la Compagnie nationale des commissaires aux comptes a lancé deux chantiers. Le premier concerne la norme Petite Entreprise (PE) qui devrait être repensée pour mieux adapter les travaux aux entités économiques de petite taille. *« Notre volonté est de rendre l'audit moins coûteux et plus facilement utilisable pour le pilotage de l'entreprise »*, explique Steve Amat, président de la CRCC de Montpellier. Le second chantier est axé sur la formation des commissaires aux comptes sur la cybercriminalité et le cyberrisque. *« Nos clients sont confrontés à la révolution numérique et technologique. Nous, commissaires aux comptes, ne pouvons plus nous contenter d'auditer du "papier" »*, poursuit Steve Amat. Concrètement, les commissaires aux comptes doivent faire évoluer leur manière de travailler, jusqu'alors définie selon les traditionnelles procédures de sondage des comptes d'une société. Aujourd'hui, des logiciels facilitent le scan de l'ensemble de la base de données d'une entreprise, pour en révéler les anomalies. A l'ère du numérique, les profils des collaborateurs seront aussi amenés à évoluer. Informaticiens et ingénieurs compléteront les équipes au sein des cabinets. Fiabiliser les audits, valoriser les expertises et les analyses, les commissaires aux comptes visent à apporter des avis éclairés aux chefs d'entreprise. Steve Amat conclut : *« En France, nous certifions les comptes, nous révélons les faits délictueux et nous prévenons les difficultés potentielles des sociétés. Les entreprises suivies par un commissaire aux comptes ont moins de risques d'être placées en procédure collective »*. ▮

› De plus en plus, les cabinets abandonnent l'analyse par échantillons, pour une analyse des données.

Acteurs de l'économie.fr - Vers une suppression des commissaires aux comptes dans les PME ? "Une aberration", 19 avril 2018

Olivier Arthaud, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon et Damien Dreux, président de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, dénoncent, dans une tribune publiée par Acteurs de l'économie-La Tribune, leur "incompréhension" et leur "aberration" suite au projet du gouvernement de vouloir supprimer l'obligation pour certaines entreprises de

Pour consulter cette tribune en accès libre, souscrivez à notre offre d'essai gratuite et sans engagement.

Le projet de loi Pacte devrait être présenté en Conseil des ministres le 16 mai. Parmi les mesures annoncées, la suppression de l'obligation pour certaines entreprises de faire appel à un commissaire aux comptes (CAC) pour certifier leurs comptes annuels. Un peu comme si une compétition pouvait se jouer sans arbitre...

La mission de l'expert-comptable est une mission de conseil et de sous-traitance de travaux comptables, sociaux et fiscaux dans les plus petites entreprises. La mission de commissaire aux comptes est une mission de tiers de confiance pour auditer et certifier les comptes vis-à-vis des tiers. C'est une assurance forte pour le dirigeant. Cette mesure vise à remonter les seuils obligatoires de contrôle légal des entreprises au niveau européen, et de ne conserver ainsi, dans le champ de contrôle de l'audit légal, que les entreprises qui comptabilisent plus de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Raisonnement biaisé

Cette approche est complètement déconnectée de la réalité de notre tissu économique français, composé en très grande majorité de TPE et PME. La France n'est pas l'Allemagne en termes de tissu d'entreprises, et la Suède et l'Italie qui avaient relevé leurs seuils les baissent.

Le raisonnement du Gouvernement est biaisé et incomplet pour trois raisons essentielles. La première c'est que les commissaires aux comptes, même dans les sociétés de moins de 8 millions de chiffre d'affaires, font régulièrement modifier les comptes annuels en vue de leur certification et sécurisent donc l'environnement financier de l'entreprise (fournisseurs, clients, investisseurs et associés, banquiers) et donc l'économie. La deuxième, c'est que la présence conjointe et complémentaire du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable dans une petite entreprise permet d'éviter les comportements déviants ou les erreurs en matière d'application des lois. Les entreprises qui ont un commissaire aux comptes respectent mieux les lois. Il est établi que les dépôts de bilan en cascade sont évités grâce au rôle du professionnel en matière de prévention des difficultés des entreprises et de son pouvoir de déclencher la procédure d'alerte.

"Lanceur d'alerte"

De plus, les comportements frauduleux sont beaucoup plus rares lorsqu'il y a un commissaire aux comptes. Il exerce un rôle de "lanceur d'alerte", bien avant qu'il soit inscrit dans la loi Sapin II du fait de son obligation quant à la révélation de faits délictueux et la déclaration de soupçon. Enfin, la troisième raison, c'est que cette mesure aura pour effet de supprimer à minima la moitié des commissaires aux comptes indépendants et de concentrer le marché de l'audit sur 6 acteurs dont 5 anglo-saxons.

Plus de 60% des honoraires seront alors facturés aux entreprises par ces 6 cabinets. La concentration du marché facilite les ententes et aura nécessairement pour conséquences indiscutables, à moyen terme, non seulement une hausse des honoraires, probablement de plus de 50%, mais encore tous les problèmes d'indépendance d'ores et déjà mis sur le devant de la scène internationale.

Un cabinet d'audit qui a une clientèle composée de 80% de petites entreprises et de 20% de PME n'aura aucun intérêt à poursuivre ce métier, compte tenu du poids des obligations et des contraintes en matière de formation, de contrôle qualité...

Le risque d'audit contractuel sans réelle indépendance existera en l'absence de tout encadrement légal. Enfin, en l'état et avec cette mesure, ce sont près de 15 000 emplois qui sont menacés ! Mais également des milliers de jeunes qui se sont engagés dans des études longues (bac + 5) avec en ligne de mire les professions du chiffre. Cette réforme pénalise une jeunesse qui a choisi d'entreprendre.

Nous faisons face à une aberration et une incompréhension totale des enjeux et de la problématique.

Les propositions faites au Gouvernement

Forts de ces constats, les CAC souhaitent être force de proposition afin d'accompagner cette volonté gouvernementale de simplification et émettent des propositions concrètes :

1 : réduire le coût de l'audit de plus de 40 % pour les petites entreprises en allégeant le poids du formalisme attaché à leur mission grâce à un audit adapté,

2 : remonter le seuil actuel dans une petite entreprise de 2 à 4 millions d'euros de chiffre d'affaires ce qui représente déjà une hausse de 50 %.

3 : maintenir la présence du commissaire aux comptes dans les groupes de sociétés

La profession sait faire passer avant toute chose l'intérêt général au détriment de ses propres intérêts.

Comment peut-on raisonnablement se passer d'un tel acteur au sein de l'économie française et comment ces propositions ne peuvent-elles pas être entendues, tant elles sont de bon sens ?

La profession est unie et mobilisée derrière une profonde volonté : celle de croire en l'utilité de notre mission et d'engager les actions nécessaires à l'aboutissement d'un accord mutuel dans l'intérêt de tous.

L’essor.fr - Loi Pacte : les commissaires aux comptes laissés pour compte ?, 19 avril 2018

Les commissaires aux comptes passent à l'action pour tenter d'infléchir les dispositions du projet de loi Pacte qui devrait être présenté en conseil des ministres le 16 mai. Celle-ci prévoit de remonter le seuil de recours obligatoire à l'audit légal des comptes des entreprises, de 2 M€ à 8 M€ de CA, réduisant ainsi le marché de l'audit de 70 % à 80 %.

Dans le projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), le seuil au-delà desquels les entreprises doivent se soumettre à un contrôle d'audit de leurs comptes par un commissaire aux comptes devrait être relevé de 2 M€ à 8 M€ de chiffre d'affaires pour rejoindre le seuil européen auquel l'Allemagne s'est par exemple soumise. Les entreprises qui ne seraient plus assujetties à cette obligation épargneraient le coût de l'audit qui s'élève, selon Benoît Perin, commissaire aux comptes dans la Loire et élu à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon, à 5 500 €. Un cadeau accordé à 13 168 entreprises en Rhône-Alpes, sorties du dispositif, sur 17 185 entreprises soumises aujourd'hui au contrôle d'audit. Ce qui fait évaluer la perte d'activité pour les commissaires aux comptes de 70 à 80 % pour les 900 cabinets qui assurent cette mission d'intérêt public sur ce territoire.

Les cabinets partagent souvent la double activité de commissariat aux comptes et d'expertise comptable. Aussi les deux professions sont-t-elles mobilisées pour faire reculer le gouvernement sur ce projet qui annonce, disent-ils, « la disparition des commissaires aux comptes » en France avec un marché qui risque de se concentrer entre les mains de quelques gros cabinets. Damien Dreux, président de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, évalue leur nombre à pas plus de sept, dont cinq d'origine anglo-saxonne.

Des propositions alternatives

En visitant les territoires un à un, les deux professions se défendent de conduire une action corporatiste et affichent leur bonne volonté en émettant des propositions de mesure. Les présidents des compagnies régionales des commissaires aux comptes proposent de remonter le seuil de 2 M€ à seulement 4 M€ et de prendre en compte la notion de groupe consolidé pour des holdings éclatées en multiples sociétés qui échappent individuellement à ces effets de seuil. Enfin, ils consentent à réduire le coût de l'audit pour les petites entreprises grâce à un audit simplifié.

Dans la défense de l'obligation d'audit pour les petites entreprises, les commissaires aux comptes font valoir le caractère sécurisant de la certification des comptes pour l'environnement économique, clients, fournisseurs, fisc, Etat, en permettant d'éviter les comportements déviants. Dans sa mission d'intérêt général, le commissaire aux comptes a aussi un rôle préventif des fragilités avec une obligation d'alerte des risques de défaillance au tribunal de commerce. Aussi, est-il constaté, un différentiel de taux de défaillance des entreprises selon qu'elles sont soumises à l'audit (10,9 %) ou non (18,4 %). Les dispositions du projet de loi sont « anti-économique », conclut Benoît Perin.

Commissaires aux comptes et experts-comptables sont entrés en campagne sur les territoires pour faire valoir leurs arguments et usent de quelques modes de blocage. Les premiers ont suspendu les contrôles qualité effectués au sein des compagnies, les seconds suspendu les consultations gratuites qu'ils proposaient aux contribuables pendant la campagne de déclaration des revenus via le service téléphonique Allô impôt. Ils appellent ensemble à une grève générale des deux professions le 17 mai, avec une manifestation nationale déclinée dans les grandes villes, à Lyon pour la région.

Geos News.fr - Vers une suppression des commissaires aux comptes dans les PME ? "Une aberration", 19 avril 2018

Olivier Arthaud, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon et Damien Dreux, président de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, dénoncent, dans une tribune publiée par Acteurs de l'économie-La Tribune, leur "incompréhension" et leur "aberration" suite au projet du gouvernement de vouloir supprimer l'obligation pour certaines entreprises de faire appel à un commissaire aux comptes pour certifier leurs comptes annuels.

Lisez l'article complet sur : La Tribune

Tout Lyon affiches.fr - Commissaires aux comptes et experts-comptables : 1 + 1 = 1 ! 19 avril 2018

C'est à voix partagée que les experts-comptables et les commissaires aux comptes font le point sur une situation potentiellement explosive, par le biais de leur président régionaux, Damien Dreux et Olivier Arthaud. En cause, la suppression, dans le cadre de la loi Pacte présentée le 16 mai en Conseil des ministres par Bercy, de la profession de commissaire aux comptes dans les PME, par le truchement du relèvement des seuils des CA des entreprises, valant obligation de certification des comptes.

Concrètement cette augmentation des seuils passerait de 2 ou 3 à 8 millions d'euros. D'emblée les hommes du chiffre et du conseil parlant d'une seule et même voix, tant il est vrai que d'aucun ont la double activité, annoncent la suppression de 10 à 15 000 postes dans leurs cabinets (de 1 000 à 1 500 en région), soit 375 sur 900 dans le ressort, autant dire avec la fin de ces nombreux petits et moyens cabinets, une sur-concentration à l'endroit des 6 « Bigs », dont un seul est français !

Reconnaissant que leur métier est mal connu, les "CAC" fustigent au plus haut niveau un dogmatisme ultra-libéral empreint d'un contexte très (bien trop ?) politique.

« Avec cette mesure qui va à contre-courant, on a plus que l'impression de ne pas être entendus ! A tel point qu'aucune négociation n'est initiée" insistent ces acteurs engagés dans l'économie locale, alors qu'ils effectuent une mission d'intérêt général qui a fait ses preuves depuis 150 ans.

Et Olivier Arthaud d'abonder en forme de confirmation « la présence d'un CAC dans une PME permet aussi d'éviter des comportements déviants en matières fiscales. Notre seule présence, déjà, raréfie de tels comportements».

Malgré tout, les commissaires aux comptes et experts-comptables souhaitent instaurer un dialogue constructif, positif et surtout significatif - sans aucun parti pris corporatiste - et proposent de remonter le seuil non pas à 8, mais à 4 M€, ainsi que leur maintien dans les groupes de sociétés. Tout cela, avec une réduction du coût de l'audit pour ces petites entreprises, adapté à leur taille. Une jolie poire coupée en deux, pour autant une négociation puisse s'instaurer et aboutir.

Faute de quoi ? La grogne à l'endroit du Ministre de l'économie et du gouvernement pourrait semble-t-il prendre une autre tournure !

Lyon Entreprises.com - LOI PACTE : LA CRCC ET L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RHÔNE-ALPES UNIS FACE AU GOUVERNEMENT, 21 avril 2018

À travers le projet de loi Pacte (Plan d'action pour la Croissance et la Compétitivité des Entreprises), le Ministre de l'Économie Bruno le Maire prévoit de supprimer le métier de commissaire aux comptes dans une grande partie des PME. Une mesure qui ne passe pas pour l'ensemble de la profession. Olivier Arthaud, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon (CRCC), dénonce « une méconnaissance du métier » de la part du gouvernement.

Podcast : http://www.lyon-entreprises.com/News/L-article-du-jour/Loi-Pacte-la-CRCC-et-l-Ordre-des-Experts-Comptables-Rhone-Alpes-unis-face-au-gouvernement-i86022.html

« On retire le seul outil indépendant qui assure le bon fonctionnement des entreprises » soupire Olivier Arthaud, président de la CRCC. Dans le projet de loi Pacte, une mesure prévoit de supprimer l'intervention des commissaires aux comptes dans une grande partie des PME. Aujourd'hui, les commissaires interviennent dans les entreprises à partir de 2 ou 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. « Avec les mesures prévues, ce seuil sera rehaussé à 8 millions d'euros. Entre 2 et 4 millions d'euros, il n'y aura plus d'intervention de commissaire. Et entre 4 et 8 millions d'euros, il y aura un audit adapté dans lequel on enlève 25 des 47 normes applicables aux TPE-PME » explique Olivier Arthaud.

15 000 emplois menacés au niveau national

Un commissaire aux comptes est au service de l'intérêt général et vérifie que les comptes publiés par les sociétés soient conformes aux normes légales. À titre d'exemple, « 40% des comptes annuels à Grenoble sont audités, et modifiés avant certification pour assurer leur conformité », explique Damien Dreux, président de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes. Un métier essentiel remis en cause par Bruno Le Maire, qui a « considéré que les contrôles étaient trop lourds pour les petites entreprises », dénonce Olivier Arthaud.

Et les conséquences seront graves. Ce sont 15 000 emplois qui sont menacés sur le plan national, puisque le nombre d'entreprises contrôlées baissera de 80%, passant de 190 000 à 30 000. Damien Dreux insiste également sur un « risque d'insécurité financière du monde économique des TPE-PME ». Retirer le contrôle de l'essentiel des PME aura des conséquences directes sur le financement des entreprises.

La CRCC et l'Ordre des Experts-Comptables montent au créneau

Le président de la CRCC dénonce l'attitude du gouvernement. « On travaille pour l'Etat depuis 1870, la moindre des choses aurait été de nous inviter à la table des négociations », accuse-t-il. Les commissaires aux comptes souhaitent être force de proposition.

Ils ont formulé des mesures concrètes: rehausser le seuil actuel dans une petite entreprise de 2 à 4 millions d'euros de chiffre d'affaires, « ce qui est déjà un grand pas pour nous » assure Olivier Arthaud. Ils proposent également de créer un audit volontaire allégé pour les petites entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 4 millions d'euros, et de réduire le coût de l'audit de plus de 40% pour les petites entreprises. Les présidents des Compagnies Régionales émettent également le maintien de la présence du commissaire aux comptes dans les Groupes de sociétés. « Dans quelques années on dira qu'il faut rabaisser le seuil, mais ce sera trop tard puisque beaucoup de commissaires auront été rayés de la carte » déplore le président de la CRCC.

Dans les prochains jours, le texte du projet de loi partira au Conseil d'État. Il devrait être présenté au Conseil des ministres le 2 mai prochain. Une grève nationale est déjà prévue le 17 mai, qui réunira les commissaires aux comptes, les experts-comptables et les étudiants de l'IAE Lyon. « S'il le faut, on ira plus loin » conclut le président de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes.

Franceinfo.fr - Les commissaires aux comptes remontés contre la loi Pacte, 25 avril 2018

Réunis pour leur prestation de serment, les commissaires aux comptes ne cachent pas leur colère contre la loi PACTE. Le gouvernement veut relever les seuils d'audit légal obligatoire qui ne concerneraient plus que les PME de plus de 50 salariés.

Autant de travail en moins pour la profession.

Le gouvernement va supprimer l'obligation pour certaines petites entreprises de faire certifier leurs comptes, a annoncé en février le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, qui a lancé une mission sur l'avenir de la profession de commissaire aux comptes.

"Nous allons appliquer la règle européenne", qui impose cette obligation aux entreprises de plus de 50 salariés et faisant au moins 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, avait alors déclaré le ministre. Qui avait indiqué que cette réforme figurerait dans son projet de loi Pacte sur la croissance des entreprises, qui doit être présenté prochainement en Conseil des ministres.

Deux mois plus tard, nous y voilà. Et les commissaires aux comptes font grise mine. En aparté de leur réunion ce mercredi à la Cour d'appel de Lyon pour prêter serment, ils ont fait part de leur mécontentement. La président de la compagnie Rhône-Alpes considère que 80 % des entreprises actuellement obligées de faire certifier leurs comptes échapperont à cette règle qui concerne les entreprises faisant plus de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Leur inquiétude est double : celle de perdre de l'activité et donc des emplois, mais aussi la crainte de voir supprimée la fiabilité et la sécurisation des informations des entreprises.

Témoin les réactions de nouveaux commissaires : "Après 8 années d'études, on n'avait pas prévu de perdre plus ou moins notre métier", s'insurge une nouvelle élue. Un autre, qui se dit

franchement inquiet, espère qu'une solution sera trouvée pour éviter que la profession ne disparaisse."

Podcast : https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/commissaires-aux-comptes-remontes-contre-loi-pacte-1465197.html

Il y a plusieurs semaines, le ministre de l'Economie avait estimé qu' "il y a quelque chose de totalement surréaliste en France. On dit: il faut que les PME grandissent, mais dès qu'elles grandissent, on leur rajoute des obligations, et après on se plaint qu'elles ne grandissent pas. "

Pour Jacques Bouquot, président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, " la profession est angoissée et en colère. Il y a derrière ce texte un véritable plan social." Actuellement, 13 000 commissaires aux comptes sont inscrits, pour 194 000 mandats de sociétés commerciales. Avec le relèvement du seuil, on supprimerait 153 000 mandats.

Podcast : https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/commissaires-aux-comptes-remontes-contre-loi-pacte-1465197.html

RCF Radio - Loi PACTE : les inquiétudes des commissaires aux comptes lyonnais, 26 avril 2018

S'ABONNER À L'ÉMISSION | LYON ECO | JEUDI 26 AVRIL À 20H00 | DURÉE ÉMISSION : 16 MIN

Les commissaires aux comptes lyonnais sont inquiets face au projet de loi PACTE du gouvernement. Une loi qui menace selon eux l'indépendance de la profession et l'économie des territoires.

© RCF Lyon 2018

2:18 25:03

INTÉGRER À MON SITE PARTAGER

Le projet de loi PACTE qui ambitionne, entre autre, de relancer la croissance des entreprises inquiète la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon (CRCC). Dans leur collimateur, le relèvement du seuil entrainant l'obligation de faire certifier leurs comptes aux entreprises. Seules les sociétés réalisant un chiffre supérieur à 8 millions d'euros seraient concernées contre 2 millions actuellement.

Une menace selon la CRCC de Lyon contre l'indépendance et la transparence de la profession, ainsi que contre l'économie des territoires, notamment ruraux. Les commissaires aux comptes ont déjà lancé une pétition. Une mobilisation nationale est prévue le 17 mai prochain, avec un rassemblement notamment à Lyon.

Podcast : https://rcf.fr/actualite/loi-pacte-les-inquietudes-des-commissaires-aux-comptes-lyonnais

Lyon Mag.com - Olivier Arthaud : “Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste”, 8 mai 2018

Le président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Lyon, Olivier Arthaud, était l'invité ce mardi matin de Gérard Angel, dans les Coulisses du Grand Lyon.

Alors que le gouvernement a pour projet de modifier les conditions de recours aux commissaires aux comptes, le représentant local de la profession explique avoir "peur de perdre des collaborateurs. Par définition, ce projet qui consiste à rehausser le seuil d'intervention des commissaires aux comptes aura une conséquence qui sera importante, puisque ce serait la perte de 80 % de nos mandats. Ce qui veut dire que près de 11 000 emplois seraient menacés dans notre filaire. (…) Le projet du gouvernement est de passer à 8 millions d'euros, soit une multiplication par quatre du seuil, ce qui est excessivement élevé. Ce montant correspondant à une directive européenne qui a été essentiellement calée sur la nature du tissu économique industrielle allemand qui n'a absolument rien avoir avec notre tissu français."

Si le métier de commissaires aux comptes fait partie des professions très bien rémunérées, Olivier Arthaud assure s'inquiéter davantage pour le devenir des salariés. "On n'a pas de doute sur le fait que l'on ne va pas faire pleurer sur notre sort. La seule chose qui est à prendre en

compte, c'est qu'on est plus une profession libérale. On est des entreprises, avec beaucoup de collaborateurs. Et qui va payer la note salée de cette réforme injuste ? Et bien ce sont malheureusement les salariés. Et c'est pour cela que nous allons manifester le 17 mai avec nos collaborateurs et toute une filière d'étudiants qui ont embrassé ces études pour faire cette profession et qui se retrouvent dans une impasse", détaille le président de la CRCC locale.

Les Coulisses du Grand Lyon à retrouver tous les matins à 8h10 sur Jazz Radio 97.3 et en vidéo sur LyonMag.com.

Podcast : https://www.lyonmag.com/article/95128/olivier-arthaud-commissaires-aux-comptes-les-salaries-vont-payer-la-note-salee-de-cette-reforme-injuste

Jazz Radio - Olivier Arthaud : “Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste”, 8 mai 2018

Reprise de Lyon Mag

Podcast : https://www.lyonmag.com/article/95128/olivier-arthaud-commissaires-aux-comptes-les-salaries-vont-payer-la-note-salee-de-cette-reforme-injuste

Departements365

Departement 365 - Olivier Arthaud : « Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste », 8 mai 2018

Le président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Lyon, Olivier Arthaud, était l'invité ce mardi matin de Gérard Angel, dans les Coulisses du Grand Lyon.

Lire la suite sur LyonMag.com

Geos News.fr - Olivier Arthaud : "Commissaires aux comptes : les salariés vont payer la note salée de cette réforme injuste", 8 mai 2018

Le président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Lyon, Olivier Arthaud, était l'invité ce mardi matin de Gérard Angel, dans les Coulisses du Grand Lyon.

Lisez l'article complet sur: Lyon Mag

Tonic Radio - Non pigé

Les commissaires aux comptes manifestent dans la rue

Le Progrès.fr - Les commissaires aux comptes dans la rue ce jeudi, 16 mai 2018

Ce jeudi à Lyon, les commissaires aux comptes se mobilisent contre la réforme des seuils d'audit obligatoire des entreprises annoncée par le gouvernement.

Une pétition contre la proposition de Bruno Le Maire a déjà réuni plus de 30 000 signatures selon l'a Compagnie régionale

A travers la France, les commissaires aux comptes souhaitent alerter les Français sur les conséquences dramatiques du projet du gouvernement sur l'économie toute entière. A Lyon, ce sont les compagnies de Riom, Chambéry, Grenoble et Dijon qui se rassembleront.

"Du jour au lendemain, ce sont 153 000 entreprises qui ne verront plus leurs comptes certifiés. Cela conduira à une diminution de la prévention des risques et à une augmentation des défaillances d'entreprises. C'est l'intérêt général et la sécurité financière qui sont mis a mal à un moment où plus de transparence serait souhaitée" indique la Compagnie dans un communiqué, "c'est aussi un plan social massif que s'apprête à signer le gouvernement : 3500 commissaires aux comptes dans les territoires, 7 000 emplois menacés, de nombreux jeunes endettés pour créer ou reprendre un cabinet, perdront leur activité. Sans compter les milliers de jeunes qui étudient en filière audit, par exemple dans les villes de Lyon, Clermont-Ferrand et de Grenoble, et dont l'avenir professionnel se voit sacrifié sur l'autel de l'harmonisation européenne."

Le rassemblement aura lieu au 1 cours Albert Thomas entre 15h30 et 16 heures. Puis la manifestation partira à 16h00 en direction la Préfecture de Région, via le cours Gambetta et le cours de la Liberté.Là, Olivier Arthaud, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon remettra un livre blanc à la cheffe du cabinet du Préfet de Région.

LE PROGRÈS.fr

Le Progrès.fr - Les commissaires aux comptes descendent à leur tour dans la rue, 17 mai 2018

Les manifestants, dressés contre le relèvement de seuils d'audit prévu par le gouvernement, ont arpenté les rues de Lyon en direction de la préfecture. Où ils ont été reçus hier jeudi en fin d'après-midi.

Signe qu'en ces temps agités certaines réformes ont décidément du mal à passer, les commissaires aux comptes sont entrés, hier, dans le grand bal de la contestation.

Ainsi, ils étaient plus d'un millier, venus de la Métropole, mais aussi de Grenoble, de Chambéry, d'Annecy, de Riom, bref de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes à défiler dans les rues de Lyon. Un événement rare, puisque, de mémoire de professionnel du chiffre, c'est seulement la deuxième fois que les commissaires aux comptes en viennent à venir battre le pavé. La première fois, c'était en 2008 et pour un motif similaire à la manifestation qui s'est produite hier, c'est-à-dire une affaire de remontée des seuils concernant les sociétés soumises obligatoirement à un audit de leurs comptes une fois l'an.

Une mesure qui n'est pas sans risques pour la profession

Or, voila que dix ans plus tard, le ministre de l'Économie dans son projet de loi Pacte, veut à son tour relever les seuils d'audit obligatoire au niveau préconisé par Bruxelles. Ce qui, dans les faits, dispenserait la majorité des PME françaises d'avoir recours à un commissaire aux

comptes. Soit une mesure de simplification pour les entreprises, mais aussi d'économie (5 500 € en moyenne et par an), mais qui risque toutefois de coûter cher à cette profession du chiffre.

Stéphane Van Hoof, secrétaire général de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, en tête de la manifestation hier, explique pourquoi : « Pour les 13 000 membres de la profession en France, dont environ 1 600 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'application de cette mesure serait désastreuse. On estime, en effet, que 25 % de notre chiffre d'affaires serait amputé. Mais, dans le détail, ce serait encore pire puisqu'un grand nombre de petits cabinets, qui recrutent l'essentiel de leur clientèle dans les PME, pourraient voir leur existence mise en danger. Et à travers cette situation ce sont des milliers d'emplois qui seraient également menacés. Ce qui explique pourquoi dans ce cortège on trouve à la fois des patrons, mais aussi des salariés comme des étudiants s'apprêtant à accéder à notre profession. Bref, vous le comprendrez, il est urgent que nous puissions négocier ».

Et l'un de ses confrères, Philippe Godfroy, d'enfoncer le clou en portant l'attention sur un autre aspect du problème : « Ne risque-t-on pas, à la faveur de cette réforme, de voir également se multiplier les infractions dans le domaine financier ? Ce qui pourrait aussi coûter très cher au pays ».

France 3.fr - Plus de 1 000 manifestants pour les commissaires aux comptes à Lyon, 17 mai 2018

Entre 1 000 et 1 500 personnes se sont rassemblées ce jeudi à Lyon, pour exprimer leurs inquiétudes suite à la réforme des seuils d'audit obligatoire. L'état prévoît en effet de permettre aux petites entreprises de ne plus faire certifier leurs comptes.

1 000 personnes selon la police, 1 500 selon les organisateurs. Les commissaires aux comptes de la région se mobilisaient ce jeudi 17 mai après-midi, dans le 3e arrondissement de Lyon, pour exprimer leurs inquiétudes suite à la réforme des seuils d'audit obligatoire.

Ils veulent "alerter sur les conséquences dramatiques du projet du gouvernement sur l'économie", explique la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Lyon.

Moins de certifications

Dans le cadre de cette réforme, le seuil d'audit obligatoire pour les petites entreprises devrait être relevé, permettant à près de 153 000 d'entre elles, en France, de ne plus avoir à faire certifier leurs comptes par les commissaires aux comptes. Pour la CRCC de Lyon, "cela conduira à une diminution de la prévention des risques et à une augmentation des défaillances d'entreprises", et menacerait quelque 3 500 emplois de commissaires aux comptes en France.

Un élément de la future loi PACTE

Bercy a en effet indiqué vouloir s'aligner sur le droit européen concernant les seuils d'audit légal des comptes, à l'occasion de la prochaine loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), qui doit être présenté en conseil des ministres le 30 mai 2018. La désignation d'un commissaire aux comptes (Cac) ne serait ainsi plus obligatoire dans les sociétés ne dépassant pas deux des trois seuils suivants :

4 millions d'euros de bilan,

8 millions d'euros de chiffre d'affaires

50 salariés.

Objectif du gouvernement : alléger les obligations (et les coûts) pesant sur les petites entreprises, et faciliter leur développement.

Des compensations envisagées

Bercy indique avoir entendu les inquiétudes : une commission spéciale est chargée de proposer "des missions nouvelles pouvant être confiées aux commissaires aux comptes", selon un communiqué de Bercy publié jeudi. Elle étudiera également "les moyens de renforcer l'attractivité de la profession de commissaire aux comptes et de permettre le maintien d'un maillage territorial suffisant de la profession en France".

France 3 - Diffusion dans le 19/20 Rhône-Alpes, 17 mai 2018

Podcast : https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/emissions/jt-local-1920-de-rhone-alpes

De 5'20 à 5'40

Tout Lyon affiches.fr - Les commissaires aux comptes dans la rue, 17 mai 2018

Les commissaires aux comptes devaient se mobiliser le jeudi 17 mai à Lyon et dans toute la France contre la réforme des seuils d'audit obligatoire des entreprises annoncée par le gouvernement.

Une grande manifestation nationale a été organisée simultanément dans 6 villes en France le jeudi 17 mai : à Strasbourg, Toulouse, Nantes, Marseille, Lyon et Paris, où le cortège a défilé devant le ministère de l'économie et des finances. Une pétition contre la proposition de Bruno Le Maire a déjà réuni plus de 30 000 signatures.

A travers la France, les commissaires aux comptes souhaitent alerter les Français sur les conséquences dramatiques du projet du gouvernement sur l'économie toute entière. A Lyon, ce sont les compagnies de Riom, Chambéry, Grenoble et Dijon qui se rassembleront jeudi. Du jour au lendemain, ce sont 153 000 entreprises qui ne verront plus leurs comptes certifiés.

Dans un communiqué, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon détaille : " Cela conduira à une diminution de la prévention des risques et à une augmentation des défaillances d'entreprises. C'est l'intérêt général et la sécurité financière qui sont mis a mal à un moment où plus de transparence serait souhaitée. C'est aussi un plan social massif que s'apprête à signer le gouvernement : 3500 commissaires aux comptes dans les territoires,

7 000 emplois menacés, de nombreux jeunes endettés pour créer ou reprendre un cabinet, perdront leur activité.

Sans compter les milliers de jeunes qui étudient en filière audit, par exemple dans les villes de Lyon, Clermont-Ferrand et de Grenoble, et dont l'avenir professionnel se voit sacrifié sur l'autel de l'harmonisation européenne. Olivier Arthaud, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon, déclare : «Si nous manifestons, c'est pour exprimer notre colère et notre inquiétude. Inquiétude car le gouvernement menace la sécurité financière de milliers de PME de notre région qui ne verront plus leurs comptes certifiés.

Et colère car on méconnaît notre mission d'intérêt général. Loin de simplifier la vie des entreprises, cette réforme aboutira à une fragilisation de la confiance nécessaire à la croissance. A tous les commissaires aux comptes, experts-comptables et étudiants de notre région : faisons entendre notre voix. Il n'est pas trop tard pour faire reculer le gouvernement ! »

Olivier Arthaud, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon devait remettre un livre blanc à la cheffe du cabinet du Préfet de Région.

LYON MAG .com

Lyon Mag.com - Les commissaires aux comptes de la région manifestent ce jeudi à Lyon, 17 mai 2018

Inquiets concernant la réforme des seuils d'audit obligatoire, les commissaires aux comptes des compagnies de Lyon, Riom (63), Chambéry (73), Grenoble (38) et Dijon (21) manifestent ensemble ce jeudi à Lyon.

Leur objectif : "alerter les Français sur les conséquences dramatiques du projet du gouvernement sur l'économie toute entière", explique le communiqué de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Lyon.

Car le seuil d'audit obligatoire pour les entreprises risque bel est bien de fortement augmenter. Et ce sont ainsi près de 153 000 entreprises sur le territoire national qui ne verront plus leurs comptes certifiés. "Cela conduira à une diminution de la prévention des risques et à une augmentation des défaillances d'entreprises", assure la CRCC de Lyon. Et les conséquences sont aussi sociales, selon les commissaires aux comptes : "3 500 commissaires aux comptes dans les territoires, 7 000 emplois menacés, de nombreux jeunes endettés pour créer ou reprendre un cabinet, perdront leur activité. Sans compter les milliers de jeunes qui étudient en filière audit".

Cette manifestation, déjà annoncé sur LyonMag par Olivier Arthaud au début du mois, servira à "exprimer notre colère et notre inquiétude [et] à faire reculer le gouvernement", promet le président de la CRCC de Lyon.

Le rassemblement doit se tenir entre 15h30 et 16h00 au 1, cours Albert-Thomas, devant l'Université Lyon 3. Le cortège se dirigera ensuite vers la préfecture, dans le 3e arrondissement, en empruntant le cours Gambetta et le cours de la Liberté. Un livre blanc sera remis aux autorités.